

Le 3 mai 2007

May 3, 2007

Coram : Les juges Binnie, Deschamps et  
Abella

Coram: Binnie, Deschamps and Abella JJ.

**ENTRE :**

**BETWEEN:**

Compagnie Wal-Mart du Canada

Compagnie Wal-Mart du Canada

Demanderesse

Applicant

- et -

- and -

Travailleurs et travailleuses unis de  
l'alimentation et du commerce, section  
locale 486, Travailleurs et travailleuses unis  
de l'alimentation et du commerce, section  
locale 502 et Commission des relations du  
travail

Travailleurs et travailleuses unis de  
l'alimentation et du commerce, section  
locale 486, Travailleurs et travailleuses unis  
de l'alimentation et du commerce, section  
locale 502 and Commission des relations du  
travail

Intimées

Respondents

**JUGEMENT**

**JUDGMENT**

La demande d'autorisation d'appel de l'arrêt  
de la Cour d'appel du Québec (Montréal),  
numéro 500-09-017155-060, daté du  
30 novembre 2006, est rejetée avec dépens en  
faveur des intimées Travailleurs et  
travailleuses unis de l'alimentation et du  
commerce, section locale 486 et Travailleurs  
et travailleuses unis de l'alimentation et du  
commerce, section locale 502.

The application for leave to appeal from the  
judgment of the Court of Appeal of Quebec  
(Montreal), Number 500-09-017155-060,  
dated November 30, 2006, is dismissed with  
costs to the respondents Travailleurs et  
travailleuses unis de l'alimentation et du  
commerce, section locale 486 et Travailleurs  
et travailleuses unis de l'alimentation et du  
commerce, section locale 502.

J.S.C.C.